



ASSOCIATION SPORTIVE SAINT PAULETOISE
Siège: Café CHARRET 30130 SAINT PAULET DE CAISSON : 04.66.39.17.24
Affiliation 521674. Agrément Jeunesse et Sport 30-S-240/82 du 06/04/1981

Vide Grenier de L'ASSP

Madame, Monsieur, Organisé par l'Association Sportive Saint Paulétoise le traditionnel marché aux puces aura lieu le :

DIMANCHE 28 AVRIL 2019

Règlement :

- Le marché aux puces, ou vide-grenier, est destiné aux non-professionnels. La vente d'articles neufs, défectueux, de contrefaçons, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite. La vente de muguet est également proscrite.

- Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge, strictement dans les containers autorisés (déchets sélectifs). Tout pollueur sera refusé pour un prochain marché.

- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

- Les emplacements seront attribués à partir de 6 heures du matin, au fur et à mesure des arrivées, jusqu'à 8 heures. Le point d'accueil, « Pharmacie » ou « Fontaine du village », par lequel vous devez obligatoirement valider votre arrivée, vous sera envoyé par message quelques jours avant le vide grenier. Pour une meilleure organisation, il sera attribué des emplacements de 5 et 10 mètres uniquement. **Les véhicules doivent être enlevés après avoir déballé.**

- Les personnes non inscrites avant la date limite d'inscription du **Mardi 24 Avril** se verront attribuer un emplacement en fonction de la disponibilité.

- Il vous est impossible de réserver des places groupées par affinité et de choisir les emplacements.

- Seules les inscriptions avec le règlement, par **chèque à l'ordre de « ASSP »**, et l'attestation dûment complétée seront prises en considération.

- **En cas d'intempérie, aucun report ne sera fait et aucun remboursement ne sera effectué.**

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire à nos sincères salutations.

Le Président de l'ASSP

LE PAIEMENT DE LA PLACE VAUT ACCEPTATION DE CE REGLEMENT

DOCUMENTS A RENSEIGNER ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR L'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription pour l'ASSP

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE MARDI 24 AVRIL 2019

A déposer à l'accueil de la Mairie de St Paulet de Caisson
OU

A renvoyer à **Mr Bousquet Arnaud 26 Impasse de l'Euze 30200 Bagnols Sur Cèze**
Tél: 06 20 73 76 14

NOM et PRENOM de l'exposant :

Nom et Prénom si différent sur le chèque de paiement :

Adresse :

Téléphone Mobile (obligatoire) :

Téléphone Fixe :

Adresse Mail (obligatoire) :

Prix de l'emplacement (cocher la bonne mention) 5 mètres = 10€ 10 mètres = 20€

Règlement par chèque à l'ordre de « ASSP »

Seules les inscriptions avec règlement seront prises en considération. Les personnes s'inscrivant le jour même paieront 15 € les 5 mètres.

ATTENTION LES PLACES SONT LIMITEES

Attestation d'inscription au vide grenier pour la mairie de St Paulet de Caisson

PERSONNE PHYSIQUE

VIDE GRENIER se déroulant à ST PAULET DE CAISSON (GARD) LE DIMANCHE 28 AVRIL 2019

Je soussigné(e) Nom..... Prénom.....

Né(e) le Département.....

Ville.....

Demeurant

Titulaire de la carte d'identité n°

Délivrée le Préfecture du

Numéro du véhiculeMarque.....

Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels usagés (article L310-2 du code de commerce), ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (articles R321-9) du code pénal.

Fait à..... le

Signature